

Avis sur la désignation de Monsieur David MENIER en qualité de directeur du service Formation Professionnelle et Alternance et extension du domaine de compétences du Vice-président en charge de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat étudiant

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L712-2, L713-3 et D714-69 ;

Vu les statuts de l'université Bretagne Sud, notamment l'article 33 ;

Vu les statuts modifiés du SFPA, notamment l'article 8 ;

Vu la délibération n°57-2020 du conseil d'administration du 15 octobre 2020 portant élection de Monsieur David MENIER en qualité de Vice-président en charge de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat étudiant ;

Conformément à l'article 8 des statuts du SFPA, le directeur du service est nommé par la présidente de l'UBS après avis du conseil d'administration.

Or, les missions du directeur du SFPA sont principalement d'ordre politique et entrent dans le champ de compétences du Vice-président en charge de la formation professionnelle.

Après en avoir délibéré,

Émet, à l'unanimité des suffrages exprimés, un avis favorable à la désignation de Monsieur David MENIER en qualité de directeur du service Formation Professionnelle et Alternance et approuve, en conséquence, l'extension du domaine du Vice-président en charge de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat étudiant.

Documents en annexe :

- Fiche mission de la directrice ou du directeur du SFPA

Décompte des votes :		Suffrages exprimés : 21	
Membres en exercice : 27	Pour :	21	
Membres présents : 15	Contre :	0	
Membres représentés : 6	Abstentions :	0	

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 17 juillet 2023

